|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant nomination d’un stagiaire au titre de la promotion interne*****(catégories A et B)*** |

Le Maire **OU** Le Président ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L327-1 à L327-9, L523-1, L523-3 à L523-6 ;

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 2 – 12° ;

*(le cas échéant) VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;*

VU le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

**OU**

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° ............................ du ............................................ modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des .................................................................... ;

VU le décret n° ............................ du ........................................... modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ..................................................................... ;

*(le cas échéant) VU le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale ;*

VU la délibération du …………………… modifiant le tableau des effectifs et portant création à compter du ................................ d'un emploi de *(grade)* ........................................... à temps complet **OU** à temps non complet *(.....h..... hebdomadaires)* ;

VU la déclaration de vacance ou création d'emploi effectuée auprès du centre de gestion ;

VU la liste d'aptitude au grade de ………………………….. établie, au titre de la promotion interne, à compter du …………….…..par le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;

VU l’inscription de M *(nom-prénom*)……………………………………………………..sur la liste d’admission au grade ………………………………. suite à la réussite à l’examen professionnel promotion interne, session *(année)*……………… organisé par *(centre organisateur de l’examen professionnel) …………………………….(le cas échéant) ;*

VU la candidature présentée par M……………………………… ;

VU l’arrêté en date du ……………….. fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du …………… ;

VU l'arrêté du ***(dernière situation de l'intéressé(e***)) ………………………..…… nommant M *(nom-prénom-grade)* ………………………………………………………………….au ……….. échelon à compter du ……………… avec une ancienneté de……………. *(le cas échéant)* ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** : M. *(nom-prénom-grade)* ....................................................................... né*(e)* le ………………………… à ...................………………..., est nommé*(e)* par détachement *(nouveau grade – éventuellement fonctions)* ................................................., stagiaire à temps complet **OU** à temps non complet, à compter du …………………

**Article 2** : M.................................................... effectuera, en cette qualité, un stage d'une durée de 6 mois pendant lequel il *(elle)* sera placé*(e)* en position de détachement. Il *(elle)* sera dispensé*(e)* de la formation d'intégration. Par contre, il *(elle)* sera astreint*(e)* à suivre, dans un délai de deux ans à compter de sa nomination, une formation de professionnalisation au premier emploi d'une durée de cinq jours.

**Article 3 :** M...................................................... sera classé*(e)* au ............ échelon de son nouveau grade, indice brut : ............., indice majoré : ............., ***NBI de …….. points (le cas échéant),*** avec une ancienneté de *.....................… (le cas échéant).* Sa rémunération sera calculée sur la base de ........ / 35èmes *(temps non complet).*

Le cas échéant, l'intéressé*(e)* conservera à titre personnel le bénéfice de son traitement antérieur calculé sur la base de l'indice brut : …………., indice majoré : …………...

**Article 4 :** En cas d'insuffisance professionnelle et après une période au moins égale à la moitié de la durée normale du stage, il pourra être mis fin au stage de M..............................., après avis de la commission administrative paritaire compétente. Dans ce cas, l'intéressé*(e)* sera réintégré*(e)* dans son grade d'origine **OU** *dans ses grades et collectivité d'origine*.

**Article 5 :** En cas de faute disciplinaire grave, une exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre à quinze jours ou l'exclusion définitive du service pourra être prononcée après avis du conseil de discipline.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président), - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Notification faite le ……………………………..Signature de l’agent : |